



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Numéro spécial



Date de publication : 29 décembre 2017



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Numéro spécial

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2017/1905 modifiant l'arrêté préfectoral N°2017/1726 du 27 novembre 2017 portant approbation de la convention constitutive modifiée du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Conservatoire Botanique d'Alsace

Date de publication : le 29 décembre 2017



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRETE PREFECTORAL N° 2017/1905

modifiant l'arrêté préfectoral N°2017/1726 du 27 novembre 2017 portant approbation de la convention constitutive modifiée du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Conservatoire Botanique d'Alsace

**LE PREFET DE LA REGION GRAND EST
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;
- VU le décret n°2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;
- VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Luc MARX, Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté du 7 avril 2010 portant approbation de la convention constitutive du GIP « Conservatoire Botanique d'Alsace » ;
- VU l'arrêté préfectoral N°2017/1726 du 27 novembre 2017 portant approbation de la convention constitutive modifiée du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Conservatoire Botanique d'Alsace.

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

L'article 3 de l'arrêté préfectoral N°2017/1726 du 27 novembre 2017 portant approbation de la convention constitutive modifiée du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Conservatoire Botanique d'Alsace est modifié comme suit :

La comptabilité du groupement est tenue et sa gestion est assurée selon les règles du droit public.

Le passage en comptabilité publique prend effet le 1^{er} janvier 2018.

Il est ajouté un article 4 à l'arrêté préfectoral N°2017/1726 du 27 novembre 2017 portant approbation de la convention constitutive modifiée du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Conservatoire Botanique d'Alsace, rédigé comme suit :

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Grand Est.

ARTICLE 2 :

Le reste des dispositions demeure inchangé.

ARTICLE 3 :

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 28 décembre 2017

Le Préfet,



Jean-Luc MARX